

Envoyé en préfecture le 16/12/2021

Reçu en préfecture le 16/12/2021

Affiché le

ID : 029-212901011-20211213-2021_12_13_08-DE



(Finistère)

Landéda, le 7 décembre 2021

CONSEIL MUNICIPAL du 13 décembre 2021

MOTION DE SOUTIEN À RADIO LÉGENDE

RAPPORT N°08/09/2021

Légende FM est une radio associative temporaire (n'émettant pas à l'année en raison de l'absence d'autorisation annuelle disponible, délivrée par le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel) basée sur la commune de Plouguerneau dans le Nord-Finistère.

Elle a été officiellement lancée le 1er juillet 2006 sur le 94.6 MHz à Plouguerneau. Gérée par l'association Radio Légende, elle émet chaque année d'avril à novembre sur le 107.6 MHz. Sa zone de diffusion FM s'étend au nord de Brest, de la Côte des Légendes vers le Pays des Abers (Guissény, Plouguerneau, Lannilis, Landéda, Plouvien, Lesneven, Bourg-blanc, Plabennec, Plouguin et Saint-Pabu).

Elle est également écoutable sur Internet.

A l'origine de ce projet, il y a deux professionnels de radio, ayant travaillé pour de grands réseaux nationaux. Emmanuel Masif (Trésorier, commerçant et animateur & producteur publicitaire dans le groupe NRJ jusqu'en 2001) et Benoît Quiviger (Président, responsable technique radio dans le groupe M6/RTL jusqu'en 2019 et actuellement responsable technique à l'INA) ont mis leurs expériences respectives à contribution pour ce projet, tout en s'entourant d'une petite équipe de bénévoles passionnés de radio, avec une dizaine de membres actifs (cf. site internet www.legendefm.fr). Une vingtaine de bénévoles interviennent ponctuellement lors d'organisation d'événements spéciaux, organisés par notre association, comme des concerts de soutien.

Les radios locales ayant disparu au fil du temps, rachetées par des réseaux pour certaines, l'objectif poursuivi par cette radio est de réimplanter un vrai média audiovisuel local dans le Nord-Finistère permettant aux collectivités locales, associations sportives et culturelles, commerçants et entreprises du secteur, de retrouver un véritable relais médiatique abordable, près de chez eux. C'est le rôle que nous endossons depuis 15 ans en tant que radio temporaire. Le studio, situé Plage du Corréjou à Plouguerneau entre 2006 et 2012, puis au Bourg de Landéda jusqu'au printemps 2017, puis dans le bourg de Plouguerneau entre 2018 et 2021, est actuellement installé à la Maison communale de Plouguerneau depuis octobre 2021. La station dispose également d'une unité mobile qui permet de couvrir les manifestations locales en direct, ainsi qu'une régie de production vidéo permettant la réalisation de reportages "augmentés" (radio et web).

Outre l'activité radio et vidéo, Légende FM a organisé ou a participé à plusieurs concerts dont ceux de Graeme Allwright, Patrick Abrial, Yves Duteil, François Budet, Mickaël Guerrand, Merzhin, Smoke Fish, Forget The Past, Hommage à Michel Corringe, Mannick et plus récemment à la Fête de la Bretagne à Lesneven en mai dernier.

A l'échelle européenne, Légende FM est également partenaire de l'OFAJ (Office franco-allemand pour la Jeunesse) et a retransmis en direct depuis l'Allemagne, dès 2008, les festivités du jumelage franco-allemand « Plouguerneau / Edingen-Neckarhausen ».

L'association est née sous le régime loi 1901. Les seules ressources financières de Légende FM sont la publicité radio, l'organisation de concerts, les prestations de productions diverses (retransmissions de concerts ou de conseils municipaux en vidéo), la prestation technique auprès des autres radios associatives (Arvorig FM à Landerneau et Radio Harmonie à Concarneau) et la contribution financière ou les dons des bénévoles.

Légende FM ayant une fréquence temporaire, elle ne peut pas bénéficier du régime du FSER de l'Etat (Fond de Soutien à l'Expression Radiophonique destiné aux radios associatives), contrairement à ses consœurs émettant à l'année. Cette aide peut atteindre jusqu'à 40 000 euros en fonction de la taille de la structure.

Au début de l'année 2021, le CSA (Conseil Supérieur de l'Audiovisuel) a procédé à une consultation publique en vue de trouver de nouvelles fréquences, notamment en Bretagne et dans le Finistère.

Ces consultations publiques permettent aux radios (existantes ou en projet) de s'exprimer et de proposer au CSA d'effectuer des recherches de fréquences FM vacantes dans des zones où elles souhaiteraient se porter candidates. Une démarche en vue d'obtenir une autorisation d'émettre toute l'année ou pour compléter un réseau d'un ou plusieurs émetteurs.

Par la suite, l'autorisation définitive d'émettre ne pourrait être délivrée que lorsque ces trois conditions seraient réunies :

- que la zone et la fréquence proposées soient retenues « techniquement » par le CSA
- que la fréquence soit mise en appel aux candidatures

- que le candidat soit sélectionné suite à cet appel.

Les « zones » correspondent en général à un périmètre d'une trentaine de kilomètres autour d'une agglomération, équivalent à la portée d'un émetteur FM. Elles sont découpées selon une planification élaborée par le CSA.

Tout naturellement, Légende FM a répondu à cette consultation publique, souhaitant pérenniser ses programmes, comme depuis 15 ans, sur la côte des Légendes et le Pays des Abers (Annexe 7).

Légende FM avait par ailleurs proposé deux fréquences libres dans la zone de Plouguerneau avec une étude de faisabilité technique à l'appui (Annexe 8) :

- 107.7 MHz : quasi identique à notre fréquence actuelle (mais avec un écart de 0,4 MHz avec BFM Radio, afin être conforme dans le cas d'une puissance portée à 1000 Watts, puissance généralement utilisée pour les radios en zone de Brest),
- 103 MHz : abandonnée depuis plusieurs années à Landerneau (ex-Radio Mélody).

Vendredi 1er octobre 2021, le CSA a transmis par mail, à l'ensemble des acteurs ayant répondu à cette consultation, les résultats de ses recherches qui devraient être officialisés au mois de novembre 2021, après un délai légal d'observation (Annexe 9 et 10).

A la lecture de ces résultats, la stupéfaction fut immense pour l'équipe de Légende FM. Non seulement, aucune des deux fréquences proposées par Légende FM n'ont été retenues par le comité technique du CSA, mais pire encore, nous apprenons par ce document que la fréquence 107.6 MHz (attribuée à Légende FM depuis 2007) disparaîtrait définitivement du Pays des Abers et de la Côte des Légendes pour être transférée à Morlaix en 2022 ! Ce qui techniquement annulerait toute possibilité à Légende FM de pérenniser cette dernière, en se portant candidate auprès du CSA, puisqu'elle ne serait plus « disponible » à Plouguerneau et en zone de Brest, car trop proche de Morlaix...

Dans ses recherches, le CSA a malgré tout créé une zone à Lesneven et proposé deux nouvelles fréquences dans ce secteur (87.9 MHz et 105.3 MHz). Malheureusement, ces fréquences présentent des caractéristiques nettement moins avantageuses en capacité de couverture :

jusqu'à 10 fois moins de puissance que les autres radios aux alentours

extrêmement perturbées par deux émetteurs situés à Brest (France Info) et Landerneau (France Inter)

Il existe pourtant une autre alternative, une autre ressource radio pour la région de Morlaix : ouvrir la fréquence 107.9 MHz. Elle est disponible techniquement et le 107.6 MHz pourrait dans ce cas être conservé comme ressource radio « utilisable » dans les communautés de communes du Nord Finistère qui sont assez étendues.

Malgré une présence historique sur la fréquence 107.6 en temporaire et des demandes répétées pour l'exploiter à l'année depuis 2007, la station ne pourra plus jamais émettre sur celle-ci en cas d'officialisation de cette maquette.

Radio Légende demande donc aujourd'hui le soutien de la population et de ses partenaires.

Je vous propose donc d'approuver cette motion de soutien.



Nombre de membres

en exercice	= 27
Présents	= 24
Votants	= 27

Délibération du conseil municipal

N°08/09/2021

Réunion du 13 décembre 2021

MOTION DE SOUTIEN À RADIO LÉGENDE

Le Conseil municipal, légalement convoqué, réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Christine CHEVALIER, Maire de la commune,

Étaient présents : Christine CHEVALIER, Anne POULNOT-MADEC, Laurent LE GOFF, Nolwenn DAUPHIN, Jean-Luc CATTIN, Danielle FAVE, Alexandre TREGUER, Céline PRONOST, Daniel GODEC, Isabelle POULLAIN, Philippe COAT, Hervé LOUARN, Catherine COUSTANCE, Bernard THEPAUT, Marie-Laure LOUBOUTIN, Laurent QUEZEDE, Jean-Pierre GAILLARD, Marine VAUTIER, Jean-Luc LE ROUX, Erwan DENEZ, Sylvaine COANT, Martine KERFOURN, Christophe ARZUR, Pascale BIHANNIC

Absents :

David KERLAN donne procuration à Christine CHEVALIER

Muriel COLLOMBAT donne procuration à Hervé LOUARN

Camille SORDET donne procuration à Marine VAUTIER

Monsieur Alexandre TREGUER a été élu(e) secrétaire de séance.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, par 27 voix Pour,

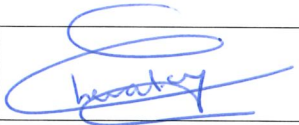
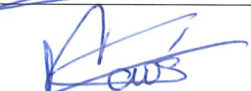
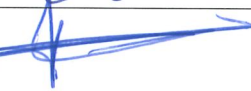
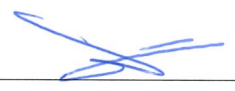
Jean-Pierre GAILLARD, rapporteur(e), entendu(e),

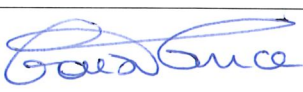
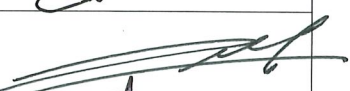
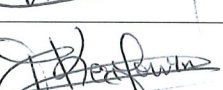
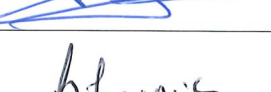
Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de Mme le Maire,

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 : Le conseil municipal adopte la motion de soutien à Radio Légende.

CHEVALIER Christine	
KERLAN David	Procurator à Christine CHEVALIER
POULNOT – MADEC Anne	
LE GOFF Laurent	
DAUPHIN Nolwenn	
CATTIN Jean-Luc	
FAVÉ Danielle	
TRÉGUER Alexandre	
SIMIER Céline	Procurator à Laurent LE GOFF Arrivé à 18 H 50
GODEC Daniel	
POULLAIN Isabelle	
COAT Philippe	
COLLOMBAT Muriel	Procurator à Hervé LOUARN
LOUARN Hervé	

COUSTANCE Catherine	
THÉPAUT Bernard	
LOUBOUTIN Marie-Laure	
QUÉZÉDÉ Laurent	
SORDET Camille	Procurator à Marine VAUTIER
GAILLARD Jean-Pierre	
VAUTIER Marine	
LE ROUX Jean-Luc	
DENEZ Erwan	
COANT Sylvaine	
KERFOURN Martine	
ARZUR Christophe	
BIHANNIC Pascale	

Envoyé en préfecture le 16/12/2021

Reçu en préfecture le 16/12/2021

Affiché le

ID : 029-212901011-20211213-2021_12_13_08-DE